

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VOIRON, 3 AVENUE LEON ET JOANNY TARDY 38500 VOIRON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 8 000 €.

MMe Stéphanie CEBOLA, représentant de la société 3CR IMMO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 8 RUE DES TERREAUX 38500 VOIRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CHAUTEMPS-BRANCHOT Jennifer	200	2 000 €
CEBOLA Stéphanie	200	2 000 €
CLUZE Solène	200	2 000 €
RAMEL Florian	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Laura ENGLEBERT
Chargée d'Affaires Professionnels
CIC Lyonnaise de Banque
3 Avenue des Frères TARDY
38500 Voiron
04 76 67 04 84
06 60 29 14 72
N ORIAS CIC : 07 022 698

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VOIRON, 3 AVENUE LEON ET JOANNY TARDY 38500 VOIRON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 8 000 €.

MMe Stéphanie CEBOLA, représentant de la société 3CR IMMO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 8 RUE DES TERREAUX 38500 VOIRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CHAUTEMPS-BRANCHOT Jennifer	200	2 000 €
CEBOLA Stéphanie	200	2 000 €
CLUZE Solène	200	2 000 €
RAMEL Florian	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VOIRON, 3 AVENUE LEON ET JOANNY TARDY 38500 VOIRON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 8 000 €.

MMe Stéphanie CEBOLA, représentant de la société 3CR IMMO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 8 RUE DES TERREAUX 38500 VOIRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CHAUTEMPS-BRANCHOT Jennifer	200	2 000 €
CEBOLA Stéphanie	200	2 000 €
CLUZE Solène	200	2 000 €
RAMEL Florian	200	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



